



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 115652

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence d'Yves Deniaud et d'Augustin Bonrepaux, sur le thème « services de l'État à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 66 : « Harmoniser les conditions d'emploi et de rémunération des recrutés locaux au sein d'un même poste ».

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères constitue actuellement un répertoire des emplois et fonctions occupés par les agents de recrutement local grâce à la mise en place d'un système informatique de gestion des ressources humaines intégrant la gestion de cette catégorie d'agents. Parallèlement, en liaison avec les autres administrations présentes à l'étranger, le ministère des affaires étrangères explore les différentes voies qui permettront d'harmoniser les règles de rémunération de tous les agents de recrutement local présents à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115652

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 186

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2360